

# Une charte «sur mesure» pour la PME/TPE

• Un projet de charte exclusive aux TPE/PME

• Objectif : promouvoir l'innovation et libérer les capacités d'investissement

• La refonte de la Charte de l'investissement au SGG

UNE charte de l'investissement sur mesure pour les TPE/PME, c'est le projet sur lequel la tutelle planche depuis quelques jours déjà. Tous les détails ne sont pas encore fixés mais les contours sont connus. Cette charte apporterait des «nouveautés importantes et des avantages exceptionnels pour les petits investisseurs». L'objectif est de libérer les capacités d'investissement des petites entreprises et promouvoir l'innovation, mais

aussi dans le segment des TPE/PME. Le projet compte introduire plusieurs facilitations dans l'acte d'investir, notamment sur le volet fiscal. «Le Maroc en a fortement besoin. La TPE innovante, capable d'apporter de la valeur ajoutée, doit être accompagnée. C'est un intérêt non pas seulement pour le petit investisseur, mais pour tout le tissu économique», explique Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique. Pour ce dernier, cette charte devrait renforcer le dispositif déjà opérationnel de promotion des PME/TPE. Elle devrait également facilement s'intégrer dans le contexte de mise en place des écosystèmes industriels, en donnant plus de capacité aux petits investisseurs. S'y ajoute la promulgation prochaine de la loi sur l'auto-entrepreneur, ainsi que la seconde vie du Maroc Numeric Fund (Voir

aussi interview ci-dessous). En attendant que tout cela se mette en place, la tutelle a également avancé sur le projet de refonte de la grande Charte de l'investissement. Une bonne nouvelle pour les opérateurs. Le projet est actuellement en examen au

«Il est important de promouvoir l'innovation auprès des PME/TPE»

Secrétariat général du gouvernement (SGG) et devrait bientôt passer en Conseil de gouvernement. Très attendu par les investisseurs, cette réforme devrait instaurer un régime conventionnel transversal pour les investissements de plus de 120 millions de dirhams (dans la dernière version de la loi de Finances 2015), contre 200 millions de dirhams dans sa première version. Les projets d'investissement éligibles devraient aussi assurer la création de 250 emplois stables, avec

un traitement spécial pour les projets dits d'envergure. Dans la convention, l'Etat s'engagerait à contribuer aux frais d'acquisition du terrain à hauteur de 20%, ainsi qu'aux charges de constructions et d'infrastructures nécessaires à la réalisation du projet d'investissement. L'Etat participerait aussi aux dépenses d'infrastructures externes dans la limite de 5% du montant global ainsi qu'aux frais de la formation professionnelle (à hauteur de 20%). Ces avantages peuvent être cumulés, sous réserve que l'apport global de l'Etat ne dépasse pas 10% du montant global du programme d'investissement, et qu'il ne soit pas supérieur à 30 millions de DH. Ce taux peut toutefois atteindre 15% du montant global du projet d'investissement si sa localisation géographique est en zone suburbaine ou rurale. □

Safall FALL

## «Nous comptons relancer Maroc Numeric Fund»

- **L'Économiste: Il y eu beaucoup de bonnes nouvelles au GES. Peut-on dire que la start-up marocaine s'en sort mieux outillée?**

- **My Hafid Elalamy:** Pour être tout à fait transparent, le Maroc n'a pas attendu

et bien d'autres avantages. L'objectif est de faire en sorte de ramener ces opérateurs vers le formel, avec des conditions attractives.

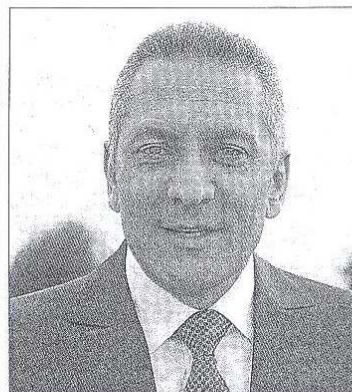
- **Maroc Numeric Fund est parmi ces instruments. Peut-il s'attendre à une seconde vie après-2016?**

- Aujourd'hui les résultats sont extrêmement encourageants. Au niveau du ministère, nous analysons en toute objectivité tout ce qui a été réalisé. Il y a des succès qu'il faut encourager et mettre en évidence, comme il y a des échecs qu'il faut prendre comme une véritable expérience. Les idées sont souvent très bonnes, mais leur mise en application peut être mauvaise. Nous comptons renouveler et, probablement, renforcer nos engagements relatifs à ce fonds. L'objectif est d'optimiser la formation et l'accompagnement, et mieux écouter le besoin des entreprises.

- **Où en êtes-vous dans la mise en place des écosystèmes industriels?**

- Les premiers mois ont été très positifs. Nous avons nous-mêmes été dépassés par les résultats obtenus et la réactivité perçue dans certains secteurs comme l'automobile et le textile. Les opérateurs eux-mêmes découvrent les capacités offertes par cette politique. Je pense que l'industrie marocaine avait besoin de ce décollage. □

Propos recueillis par S. F.



Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique  
(Ph. L'Économiste)

ce GES pour fabriquer ses entrepreneurs. Nous avons mis en place plusieurs instruments et mécanismes de soutien à l'entrepreneuriat, et des organismes dédiés à la promotion de la PME/TPE. Parmi les derniers actes posés, il y a la loi sur le statut de l'auto-entrepreneuriat, qui devrait bientôt entrer en vigueur. Ce texte est très important. Il devrait permettre aux opérateurs de s'intégrer dans le tissu formel de l'économie, avec un statut adapté, une couverture sociale, un soutien de l'Etat